



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 1^{er} décembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche annoncent la création de l'institut national du nautisme : une nouvelle ambition pour les activités nautiques en France

L'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) devient l'**Institut national du nautisme (I2N)**, établissement public de référence placé sous la double tutelle du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et du ministère délégué chargé de la Mer et de la Pêche. La création de cet institut constitue l'une des mesures de la feuille de route du nautisme et de la plaisance, dévoilée lors du salon nautique du Grand Pavois en septembre 2024.

Crée en 1970 à Saint-Pierre-Quiberon (56), l'École nationale de voile et des sports nautiques a formé pendant plus de cinquante ans des générations de professionnels et accompagné le développement des pratiques nautiques en France. Face aux évolutions du secteur et aux nouveaux enjeux environnementaux, l'établissement se transforme pour devenir l'**Institut national du nautisme (I2N)**.

Un élargissement des missions au service des politiques publiques

Sur le socle des missions qu'exerçaient l'ENVSN, le nouvel institut voit son périmètre d'intervention considérablement élargi pour répondre aux défis contemporains :

- **Formation et professionnalisation** : l'I2N contribuera à la formation des professionnels des activités nautiques et subaquatiques, en lien avec les écoles supérieures maritimes, et participera à l'évolution des certifications du secteur.
- **Expertise et conseil** : l'institut apportera son expertise aux services de l'État et aux collectivités territoriales sur trois domaines clés :
 - La sécurité des activités en mer et en eaux intérieures, notamment via la mission nationale d'observation de la sécurité des activités nautiques ;
 - La préservation de l'environnement marin et la transition écologique du secteur ;
 - La gestion des usages du domaine public maritime.
- **Sport de haut niveau** : l'I2N continuera d'accompagner les disciplines nautiques et subaquatiques de haut niveau, en partenariat avec les fédérations sportives délégataires.
- **Développement du nautisme** : en tant qu'opérateur public national de référence, l'institut contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques du secteur nautique.

Une transformation structurée et progressive

Cette transformation, fruit d'un travail de trois ans associant l'établissement, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère de la Mer et de la Pêche, s'inscrit dans la continuité des évolutions engagées depuis 2019.

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2027 accompagne cette transition, permettant à l'établissement de développer progressivement ses nouvelles compétences tout en poursuivant ses activités historiques.

Le décret portant création de l'Institut national du nautisme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. L'ensemble des personnels de l'ENVSN sera affecté au nouvel établissement, garantissant la continuité de service et la valorisation des expertises existantes.

Un atout pour les territoires et les acteurs du nautisme

Avec ses 7 hectares, ses 10 000 m² de bâtiments dédiés et son implantation à Saint-Pierre-Quiberon, l'I2N disposera d'infrastructures d'excellence pour remplir ses missions. Son budget annuel de 8 millions d'euros et ses 50 agents lui permettront de devenir un acteur central du développement durable des activités nautiques en France. Ces activités représentent 4 millions de plaisanciers réguliers et 11 millions de pratiquants de sports nautiques et génèrent 150 000 emplois directs et indirects avec plus de 5 500 entreprises dans les différentes composantes de la filière. Leader européen et mondial, l'industrie nautique française dégage près de 6 milliards € de chiffre d'affaires et contribue positivement à la balance commerciale de la France en exportant près de 80 % de sa production.

L'institut travaillera en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les fédérations sportives, les organisations socioprofessionnelles et l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur.

Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a déclaré « *La mer change, et la politique du nautisme doit changer avec elle. Dans cette perspective, la création de l'I2N est l'aboutissement de près de trois années de travail entre le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère de la Mer et de la Pêche.*

Face aux nouveaux usages, aux enjeux climatiques, aux impératifs de sécurité et de préservation de nos espaces maritimes, nous faisons un choix stratégique : mieux structurer, mieux former, mieux préparer. C'est le sens du cap fixé par le COP 2024-2027.

Dès le 1^{er} janvier, l'ensemble des personnels rejoindra le nouvel Institut. Cette transition se fera dans la continuité, mais avec une ambition accrue : faire de l'I2N un pilier de notre souveraineté maritime, un moteur d'innovation, et l'un des vecteurs de la place que la France doit continuer d'occuper. Celle d'une grande nation du nautisme, lucide sur les défis qui viennent, et résolue à les relever. »

Catherine Chabaud, ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche, a déclaré « *La création de l'Institut national du nautisme est une étape décisive pour notre politique maritime. En tant qu'ancienne navigatrice, je me félicite du placement de cet établissement sous double tutelle, car nous affirmons ainsi que les activités nautiques sont au cœur des enjeux de transition écologique et de préservation de nos océans. L'I2N sera notre fer de lance pour accompagner les professionnels et les pratiquants vers des activités plus respectueuses de la biodiversité marine, tout en renforçant la sécurité en mer. C'est un outil indispensable pour mettre en œuvre concrètement la Stratégie nationale pour la mer et le littoral et notre feuille de route nautisme et plaisance. »*

CONTACTS PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37

Service presse de Catherine Chabaud,
Ministre déléguée chargée de la Mer et de la pêche
presse.mer@mer.gouv.fr
01 40 81 20 67